



Rubrique
Mouvement >>>

Ce memento est une aide pour votre mouvement, il n'est volontairement pas exhaustif : rien ne saurait remplacer la lecture de la circulaire mouvement et de ses annexes et si besoin une étude personnalisée de votre situation par le SNUDI-FO 86

DATES A RETENIR

- **Renonce de poste** : jusqu'au 29 mars (nous contacter si date dépassée)
- Date limite de dépôt des dossiers médicaux ou sociaux : **4 avril**
- **Publication des postes** : **jeudi 4 avril**
- **Saisie des vœux** du 4 avril au 17 avril inclus sur i-prof (SIAM)
- **Barèmes**: réception 3 mai, **demandes de vérification** : du 6 au 23 mai
- Demandes tardives jusqu'au **13 mai**
- **Publication des résultats** : **mardi 4 juin**
- **Publication des résultats de la phase d'ajustement** : **2 juillet**

!! ATTENTION !!

Il n'y a qu'une seule phase de vœux, la phase d'ajustement placera les collègues en fonction de leur 1er vœu large de la phase principale.

Particularités 2024

Formuler ses vœux

Maximum 70 vœux, classés par ordre de préférence. Si un agent demande son propre poste au mouvement, ce vœu et tous les vœux suivants seront annulés.

Demande tardive

Possibilité de participer au mouvement en dehors de la période de saisie, pour 3 cas : décès du conjoint ou enfant / cas médical aggravé d'un enfant / mutation du conjoint (**nous contacter dans ces cas**)

Fusion d'école

Les agents concernés devront participer au mouvement avec une bonification de points, et une priorité d'affectation sur la nouvelle école.

CAPD

Les CAPD ne se réunissent plus pour vérifier les affectations des collègues : **c'est le règne de l'arbitrage !** Aucun contrôle ne sera possible par les délégués du personnel et l'administration aura toute latitude pour muter qui elle veut, comme elle veut, sans avoir de compte à rendre à quiconque !... Sauf à faire confiance...

Les vœux groupe

Les personnels qui sont obligés de participer au mouvement doivent faire **3 vœux groupe MOB** (ancien « vœu large » ou « vœu géographique »).

Nouveaux postes à profil

Il existe 9 nouveaux postes à profil (appels à candidature publiés sur Intranet)

Pour le suivi de votre dossier, des conseils personnalisés, contactez le syndicat!

Faire sa saisie sur i-prof :

1/ Se connecter à l'adresse suivante : <https://id.ac-poitiers.fr/iprof/servletiprofe>

2/ Vous identifier :

—> Vous devez entrer votre « compte utilisateur » et votre « mot de passe » :

--- Votre compte utilisateur en minuscules : la première lettre de votre prénom puis votre nom sans espace entre les deux : *Eric Lambert* → *elambert*

--- Votre mot de passe : il s'agit de votre NUMEN, sauf si vous l'avez modifié pour en mettre un de votre choix.

Note : pour récupérer un nouveau mdp ou votre NUMEN auprès de l'IA, prévoyez une semaine (même si les délais sont parfois un peu plus courts).

3/ Valider, puis suivre le chemin: « Les services », « **SIAM** », « phase intra-départementale », et enfin « saisissez votre avis de participation ».

Fiche de suivi et contrôle de barème

Qui ?	Points	Détail	Mes points
	5 pts + 1 pt / an + 1/12 pt / mois + 1/360 pt / j	AGS au 31/12/23 +5 pts	
	5 pts + 0,5 pt / an	rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant (distance entre école et lieu de résidence de l'autre parent sup à 30kms) /\ mettre en vœu 1 et +	
	5 pts + 0,5 pt / an	rapprochement de conjoints uniquement sur la commune de travail du conjoint, via mariage, vie maritale ou PACS (distance entre les deux lieux de travail > à 30 kms) /\ mettre en vœu 1 et +	
	50 pts	RQTH, conjoint ou enfant de moins de 20 ans RQTH	
	4 pts	Enfant souffrant d'une maladie grave	
	4 pts	Situations sociale ou médicale grave	
	0,5 / enfant	enfants à charge (de moins de 18 ans au 31/08/2023) ou à naître limité à 4,5 pts	
PES et PE	5 pts	exercice dans l'ASH , sans spécialisation, toute l'année (qqe soit la quotité, dont brigade)	
	5 pts	directeur d'école , même école pendant 3 ans consécutifs	
	5 pts + 1 / an	directeur d'école « faisant fonction » 2023-2024, sur la liste d'aptitude 2024 et demandant le poste actuel /\ pts que pour ce poste!	
	5 ou 7 pts	exercice en éducation prioritaire (REP, REP+) 3 ou 5 ans consécutifs (année 2023-2024 incluse) quelle que soit l'école ou la quotité de service	
	5 ou 7 pts	exercice dans quartiers prioritaires de la Ville de Poitiers ou Châtellerauld (voir ci-contre) 3 ou 5 ans consécutifs année 2023-2024 incluse	
	5 pts	exercice en école relevant du rural isolé (liste des écoles en annexe 12) 3 ans consécutifs année 2023-2024 incluse	
	5 pts + 0,5pts / an	Caractère répété de la demande : si le vœu précis 1 est le même qu'aux mouvements précédents (applicable à partir du mouvement 2019 seulement)	
Carte scolaire	5 - 10 - 15 ou 20 pts selon situation	<ul style="list-style-type: none"> - fermeture de poste : adjoint + 5 pts (+ 10 pts si fermeture subie deux ans consécutifs) - fusion d'école : adjoint + 5 pts / directeur + 5 pts (vœu autre que direction) ou 15 pts (vœu direction) - fermeture d'école : adjoints + 10 pts (+ 20 si mesure de carte scolaire rentrée 2020 puis fermeture école) / directeur + 10 pts (vœu autre que direction) ou 15 pts (vœu direction) - création ou évolution RPI : adjoint + 5 pts (poste rouvert dans le RPI) / directeur + 5 pts (vœu autre que direction) ou + 15 pts (vœu direction) 	
Votre total de points :			

Quelques conseils importants

- Imprimez le fascicule circulaire en PJ ou disponible sur notre site, rayez ce qui ne vous concerne pas et fluotez tout ce qui vous concerne et contactez-nous en cas de question (sur notre site [snudifo86.org](http://www.snudifo86.org) ou <http://www.ia86.ac-poitiers.fr>), et retournez votre fiche de suivi au Snudi-FO 86

- Pour optimiser ses chances d'obtenir un poste sur une école, il faut rentrer les codes de tous les postes rattachés à l'école (adjoint, PDMQDC, CP12, CE12, GS12) C'est le conseil des maîtres qui choisira la répartition des classes

Non titulaires

- Ne demander des postes spécifiques que si vous les voulez vraiment.

- Bien réfléchir aux vœux groupe formulés, ils serviront à vous affecter à TP (titre provisoire) si vous n'obtenez pas de poste à TD (titre définitif)

- Attention: vœu secteur = sur n'importe quelle école de la zone / vœu en école primaire = poste en mat ou élem

- Elargir ses vœux au-delà des seuls postes indiqués comme vacants : tout poste est susceptible de devenir vacant. Utilisez la possibilité de faire 70 vœux.

Titulaires

- On peut garder son poste et se porter volontaire pour un autre poste

- Certaines conditions d'exercices donnent des points en plus

**IMPORTANT : Annexes / documents à transmettre à la DPE5
mouvementdpe5@ac-poitiers.fr**

Attention aux délais : avant le 17 avril, sinon vos points ne seront pas pris en compte

1: majorations de barème

2: pour les situations de handicap ou sociales / médicales particulières

3: demandes de priorité de nomination

+ Toute pièce justificative.

Documents à fournir, dates, conditions à remplir

Enfants à charge (moins de 18 ans au 31 août 2024) + fournir un justificatif de grossesse pour les enfants à naître (avant le 17 avril)

Ancienneté générale de service (AGS) au 31-12-2023

Exercice dans l'ASH: concerne tout type de poste ASH, et tout type de quotité

Rapprochement de conjoints (mariage, vie maritale, PACS), au sein du dpt : distance entre les deux lieux de travail supérieure à 30 kms /!\ Pts valable seulement pour les vœux dans la commune d'exercice du conjoint. Si pas d'école dans la commune du conjoint, valable pour les communes limitrophes.

Attestation employeur à fournir (précisant la date de la prise de fonction, datant de - de 3 mois).

Le barème est calculé en additionnant les points :
Attention, le barème n'est pas le même pour tous les vœux !

- Comptez vos points et remplissez votre barème page 3

- renvoyez-le au syndicat, avec la fiche de vœux (imprimable sur i-prof)

- le syndicat vérifiera votre barème et la régularité de votre affectation

**Chaque situation est unique! Des doutes, besoin de conseils...?
Contactez le syndicat pour vous faire aider... et donc pour vous
défendre en cas de litige!**

Fiche de suivi MOUVEMENT 2024

à renvoyer au SNUDI-FO 86 21bis, rue Arsène Orillard, 86000 POITIERS



Nom: _____ Prénom: _____

Poste occupé cette année: _____

Fonction occupée (dir, adj, TR...): _____

Adresse personnelle: _____

Téléphone: _____ Mail: _____

!/\ importants pour être recontactés !

INFOS MOUVEMENT : Contactez-nous !

Fabien Vasselín Tel : 06.60.41.34.85

Représentant des personnels en CAPD et CSA-SD

Julien Marmisse Tel : 06.89.32.91.99

Représentant des personnels en F3SCT-D et CSA-SD

Catherine Le Poittevin Tel : 06.75.42.27.54

Suppléante en CSA-SD

Diane Ferret Tel : 07.81.81.50.44

Suppléante en CSA-SD et CAPD

Ou par mail : snudifo86@gmail.com

Frais de changement de résidence, c'est l'annexe 2

Vous pouvez bénéficier de frais de changement de résidence, que vous ayez dû participer au mouvement (mesure de carte scolaire), ou que vous y ayez participé de votre plein gré (sous certaines conditions).

Contactez le syndicat pour en savoir plus!

Le 3 mai, vous recevrez un **accusé de réception avec éléments de barème initial**, vérifiez votre barème, et la liste des vœux ! **Contactez au plus vite le syndicat en cas d'anomalie**. Nous n'aurons que jusqu'au 23 mai pour vous défendre!

Pour être informés, pour être défendus, pour la satisfaction des revendications ADHEREZ !

Bon à savoir!

Coordonnées DPE5:

DPE5 - 22 rue Guillaume VII Le Troubadour - CS 40625 - 86022 Poitiers Cedex / mouvementdpe5@ac-poitiers.fr 05.16.52.63.01 et 05.16.52.63.78

Egalité de barème? → rang du vœu → échelon au 31/08/2024 → ancienneté dans l'échelon au 31/08/2024 → AGS au 31/08/2023 → numéro de participant au mouvement

Touché par une mesure de carte scolaire:

Est concerné le collègue qui a le moins d'ancienneté dans l'école. (le barème départage deux ex aequo). Un collègue peut demander à bénéficier des dispositions prévues à votre place. Adressez tous les deux une demande conjointe. Pensez à demander une priorité d'affectation si vous souhaitez rester sur un poste de même nature, successivement dans l'école, la commune, le RPI, la zone géographique de votre école actuelle.

Priorité d'affectation :

Remplir la fiche 6, il faut que votre poste soit semblable au moins au 3/4

!/\ Si vous obtenez un poste à TD, la PA ne s'applique pas.

Quelles écoles concernées par les + 5 pts ?

Poitiers : Micromégas (mat et élem), G. Brassens, P. Neruda, A. Bouloux, La Licorne, Mermoz
Chatellerault : Haigneré, Painlevé, Zay

Ecoles rurales isolées : voir annexe 12

Retrouvez toutes les informations sur notre site :
snudifo86.org

